



J3EA

Accord de transfert de droits d'auteur

Les droits d'auteur pour l'article intitulé :

De (citer tous les auteurs) :

sont par le présent acte transférés à EDP Sciences. Cette session, à titre gratuit, prendra effet à partir de la date de réception par EDP Sciences de l'article accepté pour la durée de la protection des droits de la propriété intellectuelle d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures. Les droits cédés pourront être exploités en toutes langues et tous pays, sous toutes formes et présentations et par tous procédés tant actuels que futurs.

L'auteur (ou les auteurs) garantit que l'article est une œuvre originale dont il détient tous les droits d'auteur afférents. L'auteur (ou les auteurs) garantit à EDP Sciences la jouissance pleine et entière des droits cédés. L'auteur (ou les auteurs) garantit que l'article ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'éditeur. Dans le cas contraire d'emprunt à des œuvres non tombées dans le domaine public, l'auteur (ou les auteurs) fournira à EDP Sciences les autorisations signées des titulaires des droits de ces œuvres.

Les droits cédés par l'auteur (ou les auteurs) comprennent notamment les droits patrimoniaux d'exploitation, reproduction, adaptation, traduction et représentation de l'article :

- droit de fixer, numériser, reproduire l'article, en tout ou en partie, sur tout support papier, magnétique, numérique, CD-ROM, CD-I, DVD, carte à mémoire, diapositive, microfilm ou tout autre support actuel ou futur ;
- droit d'adapter la mise en forme de l'article et de reproduire ces adaptations sur tout support, actuel ou futur, notamment électronique,
- droit d'adapter et de traduire tout ou partie de l'article en toutes langues pour toute exploitation, notamment électronique, à l'exception toutefois des adaptations audiovisuelles conformément au Code de la propriété intellectuelle, et de reproduire ces adaptations et traductions sur tout support graphique ou d'enregistrement actuel ou futur ;
- droit de représenter tout ou partie de l'article, ainsi que ses adaptations et traductions, par tout procédé actuel ou futur de communication au public, y compris la transmission par câble et sur les réseaux de télécommunications, notamment Internet, à titre onéreux ou gratuit, auprès de tout public,
- droit de diffuser les supports représentant l'article, par tout moyen actuel ou futur de communication au public, y compris les supports numériques, CD-ROM, CD-I, DVD, à titre onéreux ou gratuit, auprès de tout public.

L'auteur (ou les auteurs) s'engage à communiquer à l'éditeur toute demande qui lui serait faite par un tiers concernant l'exploitation des droits cédés. Les auteurs conservent les droits suivants :

- le droit de conférer ou de refuser la permission, aux tiers, pour la réédition, en totalité ou en partie de l'article, ou d'en faire la traduction. Dans le cas d'un article réédité intégralement, le tiers doit aussi obtenir l'autorisation écrite de EDP Sciences ;
- le droit d'utiliser la totalité ou une grande partie de l'article pour leurs propres travaux futurs ;
- dans le cas d'un travail fait pour un employeur, le droit de l'employeur et des auteurs de faire des copies de cet article pour leur propre usage, mais à l'exclusion de toutes fins commerciales.

Dans le cas d'un article rédigé par plusieurs auteurs, le signataire s'engage à informer les co-auteurs des termes de cet accord avant de signer.

Nom (en majuscules) :

Institut ou société :

Date :

Signature :

Ce formulaire est à retourner daté et signé à :

EDP Sciences, 17 avenue du Hoggar, Parc d'Activités de Courtabœuf, BP 112, 91944 Les Ulis cedex A, France

Fax: 33(0)1 69 07 45 17 – Tel.: 33(0)1 69 18 75 75
